Canal Chambly.			Par année.	Par mois	
L. N. Charron	Chambly	Commis aux statistiques. Substitut aux statistiques Balayeur	650 00 550 00	54 1 45 8 2 (	83
Aug. Demers	Saint-Jean	Commis anx statistiques.	900 00 500 00	75 ( 41 ( 4 (	00 66
Isidore Kichard  Ecluse Sainte-Anne.	"	Balayeur		4 (	,,,
R. DandurandZ. de Repentigny		Commis aux statistiques. Balayeur	700 00	58 3 1 0	
Canal Carillon.					
H. Ladouceur Ester Haspeck	Carillon	Commis aux statisti jues. Balayeur	600 00	50 ( 2 (	
Canal Grenville.					
Fred. Wade	Grenville	Commis aux statistiques.	500 00	41 (	66
_ Canal Welland					
S. S. Sidey O. F. Kinseley J. A. Ramsden.	11	Employé	1,300 00 700 00 500 00	108 3 58 8 41 6 4 6	83 66
J. A. Ramsden. Ellen Armstrong W. B. Clark J. Pawling J. S. Clark	Port-Dalhousie	Commis aux statistiques. Employé	1,100 00 800 00 200 00	91 6 66 6 16 6	66 66
Canal Saint-Pierre.					
J. H. Devereux	Saint-Pierre, Cap-Breton	Commis aux statistiques.	200 00	16 (	66
Canal Trent.					
P. P. Young H, W. Gillespie		Commis aux statistiques.	150 00 100 00	12 8	
Wm. Collins		H 0	*	*	
W. T. Junkins		11 11	*	0	
R. T. Hill	Buckhorn		*	*	
C. T. Fuller	Burleigh Falls	11 11			

\* Commission accordée sur les perceptions.

N. B.—Le travail de statistique sur le canal du Sault-Sainte-Marie est rémunéré à même le crédit affecté au personnel.

M. BERGERON: Quand ces nominations ont-elles été faites?

L'hon. M. GRAHAM: Plusieurs sont de vieux employés.

M. LALOR: Quelques-uns sont en même temps préposés-douaniers. Ils sont rénumérés, je suppose, par les deux départements.

L'hon. M. GRAHAM: Je n'en sais rien, mais je sais que nous leur payons ces traitements pour faire la statistique.

M. BERGERON: Il en est qui doivent être rémunérés par d'autres départements, car ils ne pourraient pas vivre avec \$200 par année.

M. LANCASTER: Le ministre voudraitil expliquer comment certains de ces employés sont rémunérés au moyen d'une commission, tandis que le canal est franc de tout péage?

M. GRAHAM.

L'hon, M. GRAHAM: C'eut été plus exact de dire qu'ils sont rémunérés proportionnellement aux péages qui auraient été perçus sur le trafic sous l'ancien régime.

M. SAM. HUGHES: M. Jenkin, à Fenelon-Falls reçoit-il un traitement de statisticien en sus de son traitement comme maître d'écluse?

L'hon. M. GRAHAM : Est-ce la même personne, W. J. Jenkin ?

M. SAM. HUGHES: Oui, il est seul au monde de sa trempe.

L'hon. M. GRAHAM : C'est doit être un bon employé.

M. SAM. HUGHES: Non, il ne l'est pas. Mais je ne discuterai pas à présent son mérite. Le ministre a dit d'abord qu'il n'était pas rémunéré comme statisticien et comme maître d'écluse. Alors, je veux savoir quelle commission occulte il perçoit de ces deux emplois?